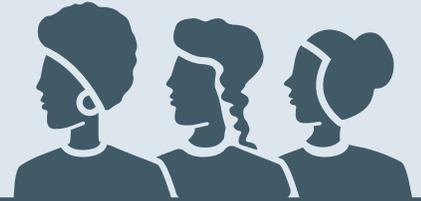


# Renforcer les droits des femmes autochtones et rurales dans la gouvernance des terres communautaires

## *Dix facteurs de réussite*



Télécharger le rapport en ligne (en anglais) :

[bit.ly/womenslandgov](https://bit.ly/womenslandgov)

Partout dans le monde, les femmes autochtones et rurales rendent d'importants services à leurs communautés et contribuent par leur travail à divers objectifs mondiaux de développement durable et d'action climatique. Elles utilisent, administrent et préservent des territoires communautaires qui, dans leur ensemble, englobent plus de 50% des terres émergées de la planète et subviennent aux besoins de quelques 2,5 milliards de personnes. Malgré cela, les droits fonciers des femmes autochtones et rurales demeurent entravés par des lois et des pratiques injustes, et elles sont souvent exclues à tous les niveaux des processus de prise de décisions qui concernent les terres communautaires.

Une analyse mondiale de 2017 intitulée *Pouvoir et potentiel*<sup>1</sup> a établi que les législations officielles sont insuffisantes pour protéger les droits des femmes autochtones et rurales sur les forêts communautaires. **Les protections juridiques sensées garantir la capacité des femmes à prendre des décisions, comme le droit de vote et celui d'occuper des fonctions décisionnelles, sont particulièrement inappropriées, alors même que les femmes autochtones et rurales assument de plus en plus de responsabilités en raison de l'émigration masculine hors des communautés et des menaces externes qui ne cessent de peser sur les terres communautaires.**

Les droits de gouvernance foncière sous-tendent la capacité des femmes à participer aux décisions qui ont un impact sur leur autonomie personnelle et leur sécurité économique, sur l'avenir de leurs enfants et sur l'avenir de la planète. Une réflexion plus approfondie sur **les raisons et les façons** dont certaines initiatives parviennent à renforcer effectivement ces droits peut permettre d'engranger de précieuses leçons pour les futurs engagements ayant trait aux territoires des communautés. Une analyse récente de RRI compile les enseignements tirés des travaux de 18 organisations<sup>2</sup> dans 10 pays à revenu faible et intermédiaire d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, pour en extraire les **10 facteurs qui ont contribué à la réussite de ces initiatives et au renforcement effectif des droits de gouvernance des femmes sur les terres communautaires.**

### FACTEURS 1-4

*Se focaliser sur la communauté dans son ensemble*

1. Aborder le renforcement du pouvoir d'action des femmes à travers des processus ouverts et collaboratifs qui engagent la communauté toute entière.
2. Faire participer les autorités communautaires.
3. S'assurer que les activités mises en œuvre par des personnes externes aux communautés soient culturellement adéquates et développées de concert avec les communautés, de façon à favoriser leur autonomie.
4. Reconnaître que le changement social prend du temps.

### FACTEURS 5-7

*Utiliser l'information et l'apprentissage pour renforcer le pouvoir d'action des femmes et de leurs communautés*

5. Rendre visibles les apports inestimables des femmes à leurs communautés.
6. Démontrer les avantages à l'échelle communautaire qui découlent de la sécurisation des droits de gouvernance des femmes.
7. Utiliser l'information pour renforcer les femmes en tant que figures d'autorité et décisionnaires au niveau communautaire.

### FACTEURS 8-10

*Mettre en place des réseaux et des alliances stratégiques à tous les niveaux*

8. Établir des espaces de réunion, des activités, des réseaux ou des institutions exclusivement féminins.
9. Créer des réseaux autonomes et multiniveaux de femmes leaders.
10. Construire et activer des relations stratégiques avec une variété de parties prenantes hors des communautés.

<sup>1</sup> Initiative des droits et ressources. 2017. *Pouvoir et potentiel* : analyse comparative des législations et réglementations nationales relatives aux droits des femmes sur les forêts communautaires. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. Consulter <https://rightsandresources.org/fr/publication/power-and-potential>.

<sup>2</sup> REFACOF ; Cameroon Ecology ; CIFOR ; RECOFTC ; The Community Self Reliance Centre ; CFLEDD ; COICA ; FECOFUN ; The Foundation of Indonesia Legal Aid Institute – YLBHI (Indonesia) ; ILC ; JMPPK/Community Network for the Care of Kendeng Mountains ; AMPB ; Namati ; ONAMIAP ; Open Society Justice Initiative ; Research, Advocacy and Education Institute ; People's Process on Housing and Poverty in Zambia ; et Vasundhara.

# Faits marquants : *Les facteurs de réussite en action*



## Renforcer les droits de gouvernance communautaire pour les femmes autochtones du Pérou

Au Pérou, l'Organisation nationale péruvienne des femmes autochtones des Andes et d'Amazonie (ONAMIAP, en espagnol) **aide les communautés autochtones (les hommes comme les femmes)** à conduire une réflexion sur la répartition des rôles par genre et à réformer leurs règlements communautaires. Plusieurs communautés ont ainsi modifié leurs règlements locaux pour inclure les femmes comme membres à part entière de la communauté, et ont adopté des quotas pour favoriser l'accès des femmes à des fonctions d'autorité au sein des conseils communautaires. Les travaux de l'ONAMIAP ont été précédés par des **campagnes de sensibilisation, des ateliers d'information et l'établissement d'alliances à tous les niveaux, afin de montrer les contributions des femmes au fonctionnement de leurs communautés et obtenir très en amont l'approbation des autorités communautaires** pour les activités proposées. Les représentants de l'ONAMIAP ont souligné qu'en plus de cette approche par étapes successives, les facilitateurs et autres partenaires **doivent gagner le respect des communautés avant la mise en œuvre de toute intervention**. Ces importants changements ont renforcé la capacité des femmes à participer significativement aux décisions ayant un impact à long terme sur leurs terres et leurs moyens de subsistance.



## Une nouvelle réglementation provinciale reconnaît les droits fonciers et forestiers des femmes en RDC

En République démocratique du Congo (RDC), la Coalition des femmes leaders pour l'environnement et le développement durable (CFLEDD) a organisé des **dialogues multipartites** sur la gouvernance foncière des communautés locales et autochtones rassemblant des décideurs provinciaux, des autorités politiques locales, des chefs et des hommes ruraux et autochtones qui ont tous contribué à l'adoption d'une nouvelle réglementation provinciale. L'Édit No. 002/2018 réaffirme avec force les droits des femmes autochtones et rurales à administrer les terres communautaires et en tirer profit, en plus de souligner l'importance de la collaboration entre ces femmes, les chefs coutumiers et les autorités politiques locales. Ces dialogues ont été précédés par des **formations de renforcement des capacités destinées aux femmes autochtones et rurales** et portaient sur les recommandations émises par la CFLEDD à partir de son analyse de la documentation et de la législation existantes concernant les droits de gouvernance foncière des femmes en RDC.



## Soutenir les membres des communautés locales et autochtones d'Asie du Sud-Est pour en faire des acteurs centraux du discours et de la conception de politiques dans le cadre de REDD+

Le projet de « renforcement des capacités des populations locales dans le cadre de REDD+ » mis en place par RECOFTC en Indonésie, en RDP Lao, au Myanmar, au Népal et au Vietnam a clairement révélé l'effet de levier joué par l'information pour propulser les femmes vers des fonctions d'autorité qui renforcent leurs droits et ceux de leurs communautés entières. Ce projet multi-pays met en œuvre un « programme de formations en chaîne » qui associe **des programmes de renforcement des capacités pour les membres des communautés locales** (afin de les pourvoir de l'information nécessaire en matière de changements climatiques, de REDD+, de garanties sociales et de prévention des dégradations environnementales) à un **réseau de femmes leaders opérant sur plusieurs niveaux**. Cette approche a permis aux femmes de participer de façon plus éclairée aux décisions concernant la gouvernance des forêts communautaires aux niveaux communautaire, national et régional.

### Partenaires



### Réseaux Affiliés



### Bailleurs de fonds



Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par les organisations qui ont généreusement soutenu ce travail. Ce travail est autorisé en vertu d'un Licence Creative Commons Attribution CC BY 4.0.

2715 M St NW, Suite 300, Washington, DC 20007 // [www.rightsandresources.org/fr](http://www.rightsandresources.org/fr) // @RightsResources